



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. limitée  
22 janvier 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**  
**Trente-septième session**  
15 janvier-2 février 2007

**Projet de rapport**

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Shanthi Dairiam

**II. Questions d'organisation et questions diverses**

**A. États parties à la Convention sur l'élimination  
de toutes les formes de discrimination  
à l'égard des femmes et au Protocole facultatif**

1. Au 2 février 2007, date de clôture de la trente-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, \_\_\_ États étaient parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979 et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York en mars 1980. Conformément à son article 27, la Convention est entrée en vigueur le 3 septembre 1981. \_\_\_ États parties ont accepté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention concernant le calendrier de réunion du Comité.

2. À la même date, \_\_\_ États étaient parties au Protocole facultatif se rapportant à la Convention, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/4 du 6 octobre 1999 et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion à New York le 10 décembre 1999. Conformément à son article 16, le Protocole facultatif est entré en vigueur le 22 décembre 2000.

3. On trouvera à l'annexe \_\_\_ du présent rapport la liste des États parties à la Convention. L'annexe \_\_\_ contient la liste des États parties ayant accepté l'amendement au paragraphe 1 de l'article 20 de la Convention concernant le calendrier de réunion du Comité. La liste des États parties ayant signé ou ratifié le Protocole facultatif ou y ayant adhéré figure à l'annexe \_\_\_.



## **B. Ouverture de la session**

4. Le Comité a tenu sa trente-septième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15 janvier au 2 février 2007. Il a tenu 18 séances plénières (756<sup>e</sup> à 773<sup>e</sup>), 14 réunions en chambres parallèles (757<sup>e</sup> à 770<sup>e</sup>) et \_\_\_ réunions pour examiner les points 6, 7, 8 et 9 de son ordre du jour. On trouvera la liste des documents dont le Comité était saisi à la section \_\_\_ de l'annexe \_\_\_ au présent rapport.

5. La session a été ouverte par la Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, qui a temporairement assumé les fonctions de présidente.

6. La Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja, et la Directrice de la Division de la promotion de la femme, Carolyn Hannan, ont prononcé une allocution devant le Comité à sa 702<sup>e</sup> séance.

## **C. Déclaration solennelle**

7. À la 756<sup>e</sup> séance (d'ouverture) de la trente-septième session du Comité, avant de prendre leurs fonctions, les membres élus à la quatorzième réunion des États parties à la convention le 23 juin 2006 ont fait la déclaration solennelle prévue par l'article 15 du règlement intérieur du Comité. Il s'agissait de M<sup>mes</sup> Ferdous Ara Begum, Meriem Belmihoub-Zerdani, Saisuree Chutikul, Dorcas Ama Frema Coker-Appiah, Cornelis Flinterman, Naéla Gabr Mohamed Gabre Ali, Gumede Shelton, Ruth Halperin-Kaddari, Violeta Neubauer, Pramila Patten, Fumiko Saiga et Dubravka Šimonović.

## **D. Élection du Bureau**

8. À sa 756<sup>e</sup> séance, le 15 janvier 2007, conformément à l'article 19 de la Convention, le Comité a élu par acclamation le Bureau suivant pour un mandat de deux ans : Dubravka Šimonović (Philippines), Présidente; Naéla Gabr, Françoise Gaspard et Glenda Simms, Vice-Présidentes; et Shanthi Dairiam, Rapporteuse.

## **E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

9. Le Comité a examiné l'ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2007/I/1 et Corr.1) à sa 756<sup>e</sup> séance. Il a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Déclaration solennelle des nouveaux membres du Comité.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les trente-sixième et trente-septième sessions du Comité.

6. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
7. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
8. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
9. Activités du Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
10. Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-septième session.

## **F. Rapport du groupe de travail présession**

10. À la 756<sup>e</sup> séance, Dorcas Coker-Appiah a présenté le rapport du groupe de travail présession de la trente-septième session du Comité qui s'était réuni du 31 juillet au 4 août 2006 (CEDAW/PSWG/2007/I/CRP.1).

## **E. Organisation des travaux**

11. À la 756<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Christine Brautigam, Chef de la Section des droits de la femme de la Division de la promotion de la femme, a présenté le point 7, Application de l'article 21 de la Convention (CEDAW/C/2007/I/3 et Add.1 et 3) et le point 8, Moyens d'accélérer les travaux du Comité (CEDAW/C/2007/I/4 et Add.1 et CEDAW/C/2007/I/2).

12. Les 15 et 22 janvier 2007, le Comité a tenu des séances privées avec les représentants d'institutions spécialisées et d'organes des Nations Unies qui lui ont présenté des informations concernant spécifiquement certains pays, ainsi que des informations sur les efforts déployés par l'organe ou l'entité concerné(e) pour promouvoir les dispositions de la Convention aux niveaux national et régional dans le cadre de ses propres politiques et programmes.

13. Les 15 et 22 janvier, le Comité a tenu des séances publiques officielles avec les représentants d'organisations non gouvernementales qui lui ont présenté des informations sur l'application de la Convention dans les États présentant des rapports à la trente-septième session à savoir l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Colombie, la Grèce, l'Inde, le Kazakhstan, les Maldives, le Nicaragua, les Pays-Bas, le Pérou, la Pologne, le Suriname, le Tadjikistan et le Viet Nam.

## **H. Liste des membres du Comité**

14. On trouvera à l'annexe \_\_\_ au présent rapport la liste des membres du Comité, avec indication de la durée de leur mandat. M<sup>me</sup> Saiga ( \_\_\_ ) n'a participé qu'à une partie de la session.

### **III. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les trente-sixième et trente-septième sessions du Comité**

15. À la 756<sup>e</sup> séance, M<sup>me</sup> Shanti Dairiam a présenté le rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis la trente-sixième session.

---